

# Rapport annuel 2014

## Loi sur la protection des eaux: Le Conseil des Etats reste ferme

La renaturation d'environ 15'000 km de cours d'eau artificialisés et de leurs berges constituait le point central de notre Initiative populaire «Eaux vivantes», déposée en juillet 2006 avec 161'836 signatures. En 2009, après d'âpres et intenses discussions, nous sommes parvenus à un compromis qui prévoyait dans un premier temps la renaturation d'uniquement 4'000 km, mais qu'en contrepartie, l'espace réservé aux eaux devrait être garanti là où la renaturation ne serait provisoirement pas réalisée.

Environ 20'000 ha de terres agricoles ne devraient à l'avenir être exploités que de manière extensive - donc sans épandage de fertilisants (purin) et de pesticides. En compensation de ces restrictions, le Parlement a provisionné 20 millions par année au budget de l'agriculture.

Malgré cela, l'Union Suisse des Paysans ne fut malheureusement pas prête à accepter ce compromis obtenu initialement. Au moyen de diverses motions au Conseil national et d'une campagne d'opposition dans tout le pays, les agriculteurs ont tenté de contrecarrer la mise en œuvre de la législation sur la protection des eaux. Dans 9 cantons (AG, GR, LU, NW, SG, SH, SZ, UR, ZG), le lobby agricole est parvenu à mettre la pression sur le Parlement fédéral et le Conseil fédéral au moyen d'initiatives cantonales contenant des affirmations partiellement fausses.

La commission de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Energie du Conseil des Etats (CEATE-E), qui avait contribué en son temps à la base du compromis, s'est penchée lors de nombreuses séances sur les revendications des agriculteurs. Le 15 janvier 2014, elle a offert la possibilité à une délégation de la FSP de communiquer ses arguments aux membres de la commission dans le cadre d'une audition.

A notre satisfaction, la CEATE-E a tenu bon face à la pression du lobby paysan. Au sujet de la motion de la CEATE du Conseil national qui a été adoptée le 12 juin 2012 par 94 voix contre 89, la CEATE-E a écrit dans son rapport au Conseil des Etats du 7 avril 2014 ce qui

suit:

« Dans le cadre d'un débat de fond sur la mise en œuvre de la législation sur la protection des eaux, la commission a entendu les représentants des cantons et les différents groupes d'intérêt. Elle a réaffirmé sa volonté de ne pas menacer le compromis qui avait été trouvé avec les milieux concernés lors de l'adoption de la loi et qui avait conduit au retrait de l'initiative populaire «Eaux vivantes»...

La commission approuve la voie proposée par l'administration et salue les efforts entrepris à ce jour en vue de clarifier certains éléments liés à l'application de la révision législative. Les diverses fiches d'information élaborées au cours des deux dernières années par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) en collaboration avec la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA) et la Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) permettent en outre d'assurer une mise en œuvre uniforme de la loi dans les cantons.

Elle estime que la délimitation de l'espace réservé aux eaux - un des points les plus controversés du projet - est réglée dans l'Ordonnance et que les exceptions y sont définies de manière exhaustive. ... »

Le Conseil des Etats a suivi sa commission le 4 juin 2014 par 35 voix contre 6 et le 11 sept. 2014, le Conseil national a également basculé en faveur de la ligne de conduite définie par la CEATE-E.

Le débat au sujet de l'espace réservé aux eaux n'est toutefois pas clos: restent pendantes les 9 initiatives cantonales ainsi que la motion du Conseiller national Leo Müller (PDC, LU) ainsi que les pétitions des fédérations paysannes des cantons de Lucerne et de Zoug, qui demandent toutes un affaiblissement de la législation sur la protection des eaux.

De plus, la CEATE-N a décidé de donner suite à l'initiative parlementaire du Conseiller National Guy Parmelin (UDC, VD), qui vise à une modification de la Loi sur la protection des eaux qui donnerait aux seuls cantons la responsabilité de déterminer l'espace réservé aux eaux.

Après la position claire affichée jusqu'à maintenant par la CEATE-E l'on peut cependant en déduire qu'au moins le Conseil des Etats restera ferme sur ce thème.

## **Petites centrales hydroélectriques: le Conseil national appuie sur le frein**

La rétribution à prix coûtant (RPC) introduite en 2009 a rendu soudainement financièrement intéressante la construction de petites centrales hydro électriques (PCHE) qui étaient auparavant non rentables, ce qui a provoqué chez les promoteurs de ces centrales une véritable ruée vers l'or.

Afin de stopper cette euphorie et d'éviter que le dernier cours d'eau encore à l'état naturel ne soit sacrifié sur l'autel de la production d'électricité, la FSP a lancé en 2010 la pétition «Sauvez nos cours d'eau» et l'a déposée au Palais fédéral le 7 mars 2011 munie de 12'750 signatures.

### **Le Conseil fédéral fait un premier pas dans la bonne direction**

Par une révision de l'Ordonnance sur la RPC, le Conseil fédéral a déjà raccourci en 2013 la durée de rétribution de la RPC de 25 à 20 ans. Grâce à l'augmentation simultanée de la puissance minimale admise, l'incitation à la construction des plus petites centrales a été réduite.

### **Le «tournant énergétique» amènera des pas additionnels**

Déjà lors du traitement de la pétition de la FSP au Parlement, il a été promis que nos demandes seraient examinées dans le cadre de la stratégie énergétique 2050.

Lors du débat fleuve de la session d'hiver 2014, le Conseil national a heureusement pris trois décisions qui devraient contribuer à freiner le « boom » des PCHE :

1. Le montant de la RPC sera à l'avenir lié au besoin et à la période de production. Ainsi, la rentabilité des PCHE sur des ruisseaux de montagne diminuera car c'est justement en hiver, où le besoin en énergie est le plus élevé, qu'elles ne peuvent souvent fournir que peu de puissance.
2. Les PCHE d'une puissance inférieure à 1 Mégawatt ne pourront en principe bénéficier de la RPC que s'il s'agit d'installations concernant les eaux résiduelles, potables ou usées.
3. Le prix de revient imputable à la RPC sera limité à 20 ct. par kilowattheure.

## **Débits résiduels: une mise en œuvre scandaleuse**

En 1975 le peuple suisse a accepté l'article sur l'économie hydraulique qui charge la Confédération d'assurer les débits résiduels minimum. Comme le Conseil fédéral et le Parlement n'ont pas suffisamment pris au sérieux ce mandat constitutionnel, la FSP a lancé au début des années 80 l'initiative populaire «Pour la sauvegarde de nos eaux» - pour ainsi dire une «Initiative de mise en œuvre».

Le Parlement fédéral fixa alors aux cantons un délai pour l'assainissement des débits résiduels jusqu'à la fin 2007 et prolongea ensuite celui-ci jusqu'à la fin 2012. Même à ce jour, 40 ans (!) après que le peuple en ait donné le mandat, sur 900 installations soumises à l'assainissement, il reste encore plus de 300 centrales hydro électriques ayant des débits résiduels insuffisants, asséchant ainsi partiellement ou temporairement les cours d'eau.

La FSP a critiqué plusieurs fois cette négligence et a sollicité le Conseil fédéral afin qu'il contraigne les cantons à agir.

### **Le Conseiller national Killer voudrait «tuer» l'assainissement des débits résiduels**

Comme si ça ne suffisait pas, après l'expiration du délai de 20 ans pour l'assainissement des débits résiduels, le Conseiller national Hans Killer (UDC, AG) a eu l'outrecuidance de déposer une motion parlementaire visant à affaiblir cette obligation d'assainissement.

De manière incompréhensible, cette motion fut soutenue le 17 juin 2014 par le Conseil national par 103 voix contre 83. Le Conseil fédéral n'a pas suivi la Chambre basse en motivant son refus par le fait qu'il serait injuste envers les cantons qui ont déjà accompli l'assainissement d'affaiblir tout à coup cette obligation.

### **Canton d'Uri: le Tribunal fédéral confirme l'assainissement**

Le 20 mars 2014, dans un jugement passé inaperçu dans le pays, le Tribunal fédéral a rejeté un recours des Entreprises Electriques d'Ursern contre une décision du canton confirmant ainsi l'obligation d'assainissement plusieurs fois contestée.

## **Eclusées: la FSP augmente la pression**

L'initiative populaire «Eaux vivantes» lancée par la FSP contenait, entre autres, l'exigence de minimisation des impacts des éclusées. Le Parlement a considéré cette revendication comme justifiée et l'a prise en compte dans son contre-projet.

Avec la législation révisée sur la protection des eaux, les opérateurs des centrales hydroélectriques sont obligés d'assainir, dans un délai de 20 ans, les installations dont les éclusées sont dommageables. Afin que l'assainissement des éclusées ne soit pas réalisé avec la même négligence que celui des débits résiduels, les cantons ont été contraints à communiquer leur planification d'assainissement pour la fin 2014.

### **Près de 110 centrales électriques doivent être assainies**

Dans l'ensemble de la Suisse il y a actuellement environ 130 centrales qui fonctionnent avec des éclusées. Dans un rapport préalable, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a déterminé 110 centrales hydro électriques dont les éclusées atteignent un niveau critique.

### **Campagne FSP: un dossier avec des revendications concrètes**

Sous le titre «Tsunami quotidien dans les cours d'eau suisses» la FSP a initié une campagne en été 2014 afin de sensibiliser la population.

Le dossier FSP de 12 pages contient les revendications suivantes :

1. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) doit publier à mi-2015 la liste des ouvrages nécessitant un assainissement.
2. Les cantons doivent imposer aux opérateurs des centrales hydro électriques ayant des déficits d'éclusées des mesures claires avec un calendrier et un suivi de contrôle.
3. Les opérateurs doivent assainir sans délai les installations qui posent des problèmes d'éclusées extrêmes.
4. Les nouvelles concessions et le renouvellement de concessions ne peuvent être accordés qu'à condition que le rapport d'éclusées ne dépasse pas la limite supérieure de 5:1.

## **Protection des animaux: l'aide à l'exécution devrait apporter plus de clarté**

Depuis l'entrée en vigueur en 2009 de la nouvelle législation sur la protection des animaux, deux questions ont été au centre de discussions à savoir : d'une part si les petits poissons étaient soumis à l'obligation de saignée (incision des branchies) et d'autre part il subsistait une ambiguïté quant à la possibilité de remise à l'eau d'un poisson de mesure ou s'il y avait l'obligation de prise.

A l'issue de longues discussions, les instances de la Confédération ont enfin tenté de clarifier la situation en publiant une aide à l'exécution le 15 décembre 2014.

Il y est précisé :

Les poissons ayant une taille inférieure à 22 cm peuvent être tués par un coup sur la tête ou la combinaison du bris de la nuque et d'un coup sur la tête, sans obligation de les saigner.

Tout poisson pouvant survivre sans problème et ayant atteint la taille de capture peut être remis à l'eau pour autant qu'il s'agisse d'une décision individuelle du pêcheur en faveur du poisson et que ce dernier appartienne à une espèce indigène.

### **Cormoran: enfin une régulation des colonies nicheuses ?**

Le nombre de couples de cormorans nicheurs en Suisse continue à augmenter fortement : en 2014, la station ornithologique de Sem-pach a dénombré 1504 couples ! En 2008 déjà, la FSP avait déposé une pétition signée par plus de 11'000 personnes qui demandait qu'il soit procédé à une régulation des colonies nicheuses. Au milieu de 2014, le Conseil fédéral a enfin soumis le projet de révision de l'Ordonnance sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrants (OROEM).

La FSP a transmis sa position à l'OFEV, dont l'étude servant à établir les dommages causés par les cormorans présentait de graves erreurs et était incomplète. De plus nous avons relevé que les cormorans recherchent leur nourriture dans un rayon de 40 km et que cela met en danger des espèces de poissons comme l'ombre. C'est pourquoi la FSP a préconisé que des mesures soient rapidement prises pour empêcher les dommages à la pêche professionnelle mais aussi pour permettre le maintien de la diversité des espèces.

## **Lobbying: Repas de poisson des Parlementaires**

Afin que nos requêtes se concrétisent au niveau politique, le lobbying systématique est particulièrement important.

Après le succès de l'année précédente, la FSP a organisé à nouveau durant cet exercice un repas de poisson et d'information destiné aux Conseillers nationaux et Conseillers aux Etats, repas qui fut financé par le club des 111.

## **Poisson de l'année 2014: le chabot**

Comme presque tout autre poisson, le chabot est sensible à l'état de nos ruisseaux et rivières. C'est pourquoi cette espèce discrète a été mise en lumière durant cette année afin de sensibiliser le grand public à la renaturation des cours d'eau.

## **Pêche Chasse Tir: visite d'une Conseillère fédérale à Berne**

En 2010 et 2012 la FSP était présente à «Pêche-Chasse-Tir», exposition qui a lieu tous les deux ans, avec un remarquable aquarium géant. Pour 2014, un nouveau concept d'exposition a été élaboré sous la direction de notre administrateur Philipp Sicher.

Sur une surface de plus de 500 m<sup>2</sup> furent construits d'une part le parcours de l'eau de la source à l'embouchure d'un lac afin de montrer à l'échelle 1:1 les difficultés que doivent affronter les poissons. D'autre part il a été présenté les manières de valoriser écologiquement les petits et moyens cours d'eau avec des mesures simples et peu coûteuses. Des conférences bien fréquentées ont été organisées sur ce thème.

Comme par le passé, la FSP a été l'hôte du Club des 111, de la Fédération Cantonale Bernoise des Pêcheurs (FCBP), du Réseau de formation des pêcheurs et de la rédaction de Petri-Heil. Le bar tenu par la FCBP a remporté un franc succès.

Le 14 février 2014, la Conseillère fédérale Doris Leuthard a rendu visite à la grande exposition exceptionnelle de la FSP. Le responsable du Département de l'Environnement, des Transports de l'Energie et de la Communication (DETEC) s'est d'ailleurs montrée très impressionnée par l'exposition de la FSP et s'est félicitée de l'engagement de notre Fédération.

## **Projet FSP «Les pêcheurs aménagent le milieu»**

En Suisse, sur 65'000 km de cours d'eau il y a environ 15'000 km qui ne sont plus à l'état naturel et qui devraient en réalité être renaturés. La Loi révisée sur la protection des eaux, qui est entrée en vigueur en 2011 en tant que contre-projet indirect à l'initiative «Eaux vivantes» de la FSP, prévoit la revitalisation de 4000 km - dans les prochaines 80 années !

Le projet « Les pêcheurs aménagent le milieu », contrairement aux projets de renaturation coûteux et nécessitant des interventions lourdes, fait de son côté la promotion de la valorisation écologique et peu coûteuse de nos petits et moyens cours d'eau.

Le bureau directeur de la FSP y voit une opportunité pour les sociétés de pêche et les fédérations et veut inciter ces dernières par une campagne planifiée, à réaliser elles-mêmes des mesures simples de renaturation dans leur cours d'eau et/ou à les proposer en collaboration avec les autorités locales.

L'élaboration d'un manuel compréhensible par tous est prévue en tant qu'aide à la réalisation pour les sociétés et les fédérations. Il soulignera l'intérêt et le but de telles mesures, donnera des exemples concrets, des conseils d'organisation pour mieux les réussir, des plans et esquisses, des données sur les coûts, etc.

## **Projet FSP «Les pêcheurs font école»**

«Les pêcheurs font école» est un projet éducatif qui propose des excursions au bord des cours d'eau à des classes du niveau secondaire inférieur afin de les instruire sur les espèces de poissons et d'écrevisses, sur leur nourriture et les menaces qu'ils affrontent.

Durant l'exercice écoulé, le team de compétences dûment constitué a élaboré le matériel et la méthodologie appropriés et, en août 2014, le projet pilote a été testé sur les rives de la Kander en collaboration avec l'école de Frutigen. Début novembre 2014, le projet a été présenté à Berne lors du Salon de l'éducation BAM.

L'Assemblée des délégués de 2015 devra se prononcer sur les moyens financiers à allouer pour la concrétisation future.

## Contributions pour la nature et la protection du paysage

Pour les contributions de la FSP en faveur de la nature et de la protection du paysage, un montant annuel de 30'000 CHF est accordé par l'OFEV sur la base d'un accord d'aide au financement passé en 2009.

La FSP apporte les contributions suivantes à ce sujet:

- Mise en ligne d'un site internet bilingue [www.sfv-fsp.ch](http://www.sfv-fsp.ch);
- Diffusion d'une newsletter électronique bilingue;
- Transmission des informations de l'OFEV sous forme électronique aux membres et aux autres personnes intéressées;
- Publication du «Schweizerische Fischerei Zeitung SFZ» (inséré dans le mensuel «Petri-Heil»);
- Diffusion du SFZ en allemand et de sa version française «Journal Suisse de la Pêche» sous forme électronique aux membres et aux autres personnes intéressées;
- Gestion de publications via le Shop-FSP;
- Soutien aux fédérations cantonales et aux sociétés de pêche dans la formation initiale et continue;
- Diffusion et promotion du «Brevet suisse du pêcheur sportif»;
- Diffusion et promotion du «Code d'éthique de la FSP»;
- Sensibilisation de la population à la protection des eaux et des poissons avec l'action annuelle «Poisson de l'année» et l'action menée pour la première fois en 2013 «Journée Suisse de la Pêche» prévue à l'avenir tous les deux ans.

## Le Club des 111 soutient fortement la FSP

Fondé en 2000, le Club des 111, association de sponsors de la FSP, a soutenu à nouveau nos projets et activités durant l'année 2014 de manière considérable.

Poisson de l'année:	CHF5'000
Exposition «Pêche-Chasse-Tir»	CHF15'000
Projet «Les pêcheurs aménagent le milieu»	CHF20'000
Repas de poisson des Parlementaires:	CHF1'000

De plus, le projet «Les pêcheurs aménagent le milieu» s'est vu accorder un financement de démarrage d'un montant CHF 50'000.

## Relations internationales

### European Anglers Federation EAF

Depuis 2012, la FSP est membre de l'EAF qui fut fondée en 2007 et regroupe 11 fédérations issues de 11 pays et compte un total d'environ 4 millions de membres.

Le vice-président Charles Kull représente la FSP auprès de l'EAF. Les 17 et 18 octobre 2014, Charles Kull a organisé la Conférence annuelle des présidents des organisations membres de l'EAF à Yverdon-les-Bains.

### Communauté de travail des pays alpins sur la pêche ARGEFA

La FSP est membre de l'ARGEFA depuis sa fondation en 1986. Cette entité regroupe 14 fédérations issues de 13 pays et compte un total d'environ 350'000 membres.

Samuel Gründler représente la FSP auprès de l'ARGEFA.

### European Anglers Alliance EAA

La Fédération Suisse de Pêche en Mer représente la FSP à l'EAA, fondée en 1994 et regroupant 14 fédérations issues de 13 pays.

Maxime Prevedello représente la FSP auprès de l'EAA.

## Centre Suisse de Compétences pour la Pêche CSCP

Fondé en 2012, le CSCP a son siège au GründerZentrum à la Wankdorffeldstrasse 102 à Berne et gère, sur la base de mandats, les secrétariats de la FSP, de la FCBP, de la fondation Pro-Fisch + Wasser ainsi que le Réseau de formation des pêcheurs.

Hans Thoenen en tant qu'administrateur, Philipp Sicher en tant qu'administrateur adjoint, Otto Naef comme spécialiste de la protection des eaux ainsi que les deux collaboratrices Eva Jenni et Silvia Friedli assument les nombreuses tâches et services avec un haut niveau de compétences.

## Assemblée des délégués (AD) à Neuchâtel

Les délégués de la FSP se sont réunis le 14 juin 2014 à Neuchâtel lors de la 134e AD. Le rapport annuel 2013, les comptes 2013 ainsi que le budget et les cotisations pour 2015 ont été adoptés à l'unanimité.

Stefan Wenger et Thomas Schläppi ont été élus en tant que nouveaux membres du bureau directeur suite au décès d'André Blanc et au retrait de Laurent Giroud.

Laurent Giroud, pour son mandat de 8 ans au bureau directeur et Hans Thoenen pour son immense et constant engagement en faveur de la pêche, ont été nommés membres d'honneur.

En conclusion de l'exposé «Le Doubs, notre enfant à problèmes», les délégués ont décidé de faire parvenir une pétition aux ministres de l'environnement de Suisse et de France, Doris Leuthard et Ségolène Royal, demandant que soient urgemment mises en œuvre les mesures nécessaires pour sauver le Doubs.

Ensuite, les délégués ont décidé d'une motion demandant la modification rapide des bases d'attribution de la Rétribution à Prix Coûtant (RPC). Cela afin d'agir face à la «situation perverse» du marché de l'électricité qui, à cause de la baisse du prix courant électrique, voit la mise en veille de grands projets orientés écologiquement pour, au contraire, favoriser des projets non rentables de petites centrales hydro-électriques uniquement pour toucher la subvention de la RPC.

## Deux Conférences des Présidents (CP)

Durant l'exercice 2014, les présidents des organisations membres ont été invités à deux reprises pour des conférences.

La CP du 24 mai à Lucerne a surtout permis de présenter les affaires en cours du bureau directeur. En clôture, le biologiste Ruedi Müller a informé l'assemblée sur le recul du taux de phosphates dans les lacs suisses.

Lors de la CP du 25 octobre à Olten, Roberto Zanetti, candidat à la succession du Président central, a pu se présenter à l'assemblée. Ensuite les présidents ont été informés sur les projets en cours de la FSP.

## Bureau directeur (BD)

En conclusion de l'AD et en vue du changement prévu à la présidence centrale, le bureau directeur a vu sa composition modifiée et s'est réparti les différents domaines de la manière suivante:

Roland Seiler	Président central
Charles Kull	Vice-président Finances / Journée Suisse de la Pêche
Stefan Wenger	Vice-président Protection quantitative des eaux
Kurt Bischof	Communication / CI / CD
Sämi Gründler	Protection des espèces / Poisson de l'année
Hans-Peter Güntensperger	Hydro-électricité / Shop-FSP
Maxime Prevedello	Communication Romandie
Thomas Schläppi	Protection qualitative des eaux / Formation
Philipp Sicher (sans droit de vote)	Administration / Expositions

Les thèmes parlementaires actuels, les projets en cours ainsi que les manifestations évoquées auparavant, ont été traités lors de 8 séances qui se sont déroulées en général dans la salle de réunion du CSCP à Berne.

Dès septembre, Roberto Zanetti a participé en tant qu'invité aux séances du bureau directeur afin de mieux connaître la FSP et se familiariser avec les différents dossiers.

En complément aux séances du BD, il s'est tenu un grand nombre de séances des teams de compétences; des délégations du BD ont mené plusieurs entretiens avec les administrations fédérales et ont participé aux manifestations d'organisations membres et de fédérations amies ainsi qu'entretenu des contacts au niveau international.